



RESULTAT DU VOTE  
Nombre de votants : 30  
Voix favorables : 30

**COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE**

**Séance du mardi 20 mars 2018**

**DELIBERATION  
n° CFVU 2018 – 21**

***portant avis relatif à l'accord de coopération  
entre l'Université Toulouse 1 Capitole et l'Université de Droit – Académie de Hué (Vietnam)***

**La commission de la formation et de la vie universitaire, après en avoir délibéré, rend l'avis suivant :**

**Article 1<sup>er</sup>**

La commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à l'accord de coopération entre l'Université Toulouse 1 Capitole et l'Université de Droit – Académie de Hué (Vietnam), annexé à la présente délibération.

La présidente de la Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire,

  
Corinne MASCALA

**ANNEXE 1**



**ACCORD de COOPERATION**

entre

**L'UNIVERSITÉ TOULOUSE CAPITOLE**

et

**L'UNIVERSITÉ DE DROIT - ACADEMIE DE HUE (République  
Socialiste du Viet Nam)**

Afin de renforcer leur coopération et de développer les échanges, entre:

L'Université Toulouse Capitole

Adresse : 2 Rue Doyen-Gabriel-Marty

31042 Toulouse Cedex 9 - France

Représentée par Madame Corinne Mascala

Fonction : Présidente

Et

L'Université de droit - Académie de Hue,

Adresse : rue Võ Văn Kiệt, district An Tây, ville Huế, Thừa Thiên Huế - Việt Nam  
par Monsieur Đoàn Đức Lương

Représentée

Fonction : Président

sont convenus d'établir l'accord qui suit :

**Article 1 : Objet de la coopération**

La coopération entre les deux institutions s'intègre dans une perspective de développement de leurs relations scientifiques et culturelles et concerne la recherche en Droit.

## Article 2 : Echanges d'étudiants de Doctorat

Il s'agira de :

- favoriser les échanges d'étudiants au niveau Doctorat des deux établissements en échangeant les thématiques des laboratoires de recherche de manière annuelle. Chaque doctorant-candidat devra fournir un état d'avancement de ses travaux, une lettre de motivation, ainsi qu'une lettre d'invitation du laboratoire de recherche de l'université d'accueil.
- faciliter l'accueil d'enseignants-chercheurs vietnamiens préparant leur thèse de doctorat, en les informant des aspects pratiques (accueil en bibliothèque, logements possibles...) et des activités scientifiques (colloques, conférences, etc...)

## Article 3 : Echanges d'enseignants-chercheurs

Seront favorisés les échanges d'enseignants-chercheurs issus des deux universités pour des missions de courte ou moyenne durée

Tous les frais liés au déplacement et au séjour des enseignants ou des chercheurs visiteurs sont en principe pris en charge par l'université à laquelle ces derniers appartiennent.

L'université d'accueil s'engage cependant, dans la limite de ses possibilités, à faciliter l'accueil et l'accès au logement des visiteurs.

## Article 4 : Echanges de publications et de travaux de recherche scientifique

Il s'agira de :

- instituer un échange régulier des publications scientifiques des deux établissements (version papier ou électronique).
- collaborer pour organiser des colloques internationaux, ou participer aux colloques organisés par le partenaire suite à des engagements écrits des deux parties.
- élaborer des programmes de recherche communs dans les différents centres et laboratoires de recherche de l'Université Toulouse Capitole et de l'Université de droit - Académie de Hue

## Article 5 : Engagement général

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de sa ratification par les organes compétents de l'Université Toulouse Capitole et de l'Université de droit - Académie de Hue.

Fait en deux exemplaires,

Le

Pour l'Université de droit - Académie de Hue

Pour l'Université Toulouse Capitole,

**Le Président,  
M. ĐOÀN Đức Lương**

**La Présidente,  
Mme Corinne MASCALA**